N° 180 — 13e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(11 Messidor, An 109) Samedi 29 Juin 1901

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 66, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENT
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES Républicains modérés

Les journaux de droite et du centre-gauche continuent de s'occuper longuement du Congrès radical, montrant par là leurs inquiétudes sur le retentissement qu'aura dans le pays cette grande manifestation républicaine.

Le *Temps* lui a consacré plusieurs leaders-articles, et l'*Echo du Nord* reproduit en entier le dernier paru.

Le grand journal républicain modéré ne ménage point les critiques aux congressistes, mais il nous semble bien que ses critiques sont plus fantaisistes que justifiées.

« M. Brisson, dit-il d'abord, a prêché la guerre à la Congrégation, mais la Chambre et le Sénat viennent de la tuer. Que veut-on de plus ? »

Nous nous permettrons de rappeler au *Temps* qu'il y a vingt ans Jules Ferry avait prononcé la dissolution des congrégations religieuses non autorisées. Les couvents furent fermés, les scellés apposés sur leurs portes. Les décrets de 1880 n'ont jamais été abrogés ; et, cependant, les congrégations sont plus nombreuses, plus prospères et plus riches qu'elles n'ont jamais été ; les scellés des couvents ont été brisés, et ceux-ci sont peuplés, comme autrefois, de moines de tous genres et de toutes robes.

Eh ! bien, il ne faut pas que la même comédie se renouvelle. Il faut que la loi, égale pour tous, soit appliquée. La *Croix du Nord*, dans le langage pittoresque qui lui est habituel, ne disait-elle pas, hier même, que « les congrégations n'étaient pas encore enfoncées » ?

Nous savons de quelles ressources, de quelle puissance dispose le cléricalisme. Depuis le temps que les républicains le combattent, ils ont pu éprouver son opiniâtreté et sa souplesse, qui le font toujours ressusciter, alors qu'on le croyait écrasé.

C'est pourquoi la lutte contre la Congrégation est loin d'être terminée ; et M. Henri Brisson a eu raison de l'indiquer en tête du programme du parti républicain, radical et radical-socialiste.

« Dans tous les cas, ajoute le *Temps*, le programme radical ne peut pas tenir tout entier dans la lutte contre la congrégation ».

Sans doute, et notre confrère parisien n'a qu'à se reporter au discours de M. Léon Bourgeois et à la déclaration de M. Camille Pelletan, adoptée à l'unanimité par le Congrès, pour y trouver les grandes lignes du programme de notre parti.

En face de cet exposé des réformes que pourrait réaliser la prochaine législature, qu'apportent les républicains modérés dissidents, *ceux qui refusent de suivre* M. Waldeck-Rousseau et qui préfèrent se mettre à la remorque de M. Méline ?

Nous avons maintes fois demandé à l'*Echo du Nord* de nous citer une seule question religieuse, politique, ou sociale, sur laquelle il ne fût pas d'accord avec la *Dépêche* et avec la *Croix*. Et il lui a toujours été impossible d'en indiquer une.

« Guerre au cléricalisme et guerre au nationalisme, nul n'y contredit », déclare le *Temps*. Cela plaît à dire à notre confrère. Mais l'*Echo*, qui reproduit son article, ne se hasarderait certainement pas à faire lui-même une semblable déclaration.

Est-ce que M. Guillain n'a pas affirmé, ces derniers jours, à Roubaix, que le cléricalisme était un « mythe » ? Est-ce que le méliniste *Echo du Nord* n'a pas partie liée avec les nationalistes lillois ; est-ce qu'il ne leur prête pas constamment l'appui de sa publicité ; est-ce que M. Marcel Gayet, l'un des chefs du parti nationaliste à Lille, n'est pas, en même temps, l'un des *membres les plus influents du comité* républicain de gouvernement ?

* * *

Le *Temps* essaie de mettre M. Léon Bourgeois en contradiction avec M. Camille Pelletan. « Après avoir entendu M. Camille Pelletan, dit-il, on ne sait plus ce que les radicaux pensent ou ne pensent pas de la propriété individuelle. »

Très impartialement, le *Temps* a reproduit la déclaration de M. Pelletan (ce que, bien entendu, s'est gardé de faire l'*Echo du Nord*). Or, voici en quels termes s'exprime ce document : « Les réformes sociales s'imposent entre toutes aux préoccupations des sociétés modernes. Ce qui nous sépare, à cet égard, des socialistes-collectivistes, c'est *notre attachement passionné au principe de la propriété individuelle dont nous ne voulons ni commencer ni même préparer la suppression.* »

Si, en présence d'une déclaration aussi nette et aussi formelle, le *Temps* persiste à ignorer l'opinion des radicaux sur la propriété individuelle, c'est qu'il y met vraiment de la mauvaise volonté.

Ah ! nous savons : il y a le passage sur les « services publics », et c'est dans ce passage que notre confrère parisien voit une « concession au principe collectiviste. »

Ici encore, il est nécessaire de citer les textes : « Un autre péril grandit de jour en jour dans tous les pays, a dit M. Pelletan. C'est le pouvoir que prennent dans les mains de la haute spéculation, la concentration et le maniement des grands capitaux. Il faut préserver de leur domination croissante les intérêts généraux du pays, *la liberté et la fortune de tous*, tant par une législation enfin appliquée contre les manœuvres d'agiotage que par les mesures législatives faisant rentrer dans le domaine de l'Etat certains monopoles et certains services publics, *au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et de la protection agricole et industrielle.* »

Que le *Temps*, dont on connaît l'orthodoxie en économie politique et sociale, soit l'adversaire de ces mesures, cela se comprend. Partisan de la doctrine du « laisser-faire, laisser-passer », il proteste chaque fois que l'Etat intervient dans les rapports du capital et du travail, de même qu'il a combattu énergiquement la législation douanière protectrice de notre agriculture et de notre industrie.

Mais, de ces mesures au collectivisme, il y a loin, à moins qu'on ne veuille qualifier de collectiviste tout service dirigé par l'Etat, le département ou la commune.

A ce compte, la France a fait du collectivisme lorsqu'elle a établi les postes et télégraphes en service national, lorsqu'*elle s'est attribué le monopole de la* fabrication et de la vente des tabacs, lorsqu'elle a repris les monopoles des téléphones et des allumettes, lorsqu'elle a créé le chemin de fer de l'Etat.

Collectivistes la Belgique, avec ses chemins de fer ; collectivistes l'Allemagne, avec non seulement ses chemins de fer, mais sa banque d'Etat, et ses mines dont plusieurs appartiennent à l'Etat et sont exploitées par lui ; et collectivistes celles de nos villes qui, comme Tourcoing, fabriquent elles-mêmes leur gaz, au plus grand profit du consommateur et des finances municipales.

On voit quelle est l'exagération de la thèse du *Temps*. On a le droit de différer d'avis sur ces questions. Mais notre confrère, et l'*Echo* lui-même, admettront bien qu'on peut être partisan du rachat des chemins de fer ou du monopole de l'alcool, sans être, pour cela, collectiviste.

* * *

En résumé, les critiques du *Temps* ne résistent ni à une discussion sérieuse, ni à la production des textes. Et cela prouve l'embarras de ces républicains modérés, encore hésitants, qui essaient de se maintenir en équilibre entre les réactionnaires cléricaux-césariens, et les républicains, radicaux et radicaux-socialistes.

Leur libéralisme, leurs traditions républicaines, leur passé de luttes anti-cléricales, les éloignent des partis de réaction. Et, d'autre part, le collectivisme les effraie, et le spectre rouge habilement agité les empêche de se joindre à nous.

A ces républicains timorés, nous ne pouvons que rappeler notre histoire. Camille Pelletan l'a évoquée éloquemment au Congrès ; « Les autres, a-t-il dit, pour *excuser leur défection, dénoncent* un mélange d'éléments inconciliables dans l'effort qui réunit les républicains les plus modérés aux socialistes les plus ardents, comme si une pareille alliance ne s'était pas renouée à toutes les heures du péril ; dans les grandes journées de 1830 et de février 1848, comme devant l'Ordre moral, le 16 Mai et le Boulangisme. »

C'est en s'inspirant de ces souvenirs de nos grandes luttes libérales et démocratiques, que le Congrès a établi la constitution et le programme du parti républicain, radical et radical-socialiste, sur des bases assez larges pour que puissent y trouver place tous ceux qui veulent défendre la République et ses institutions contre les tentatives de réaction cléricale et nationaliste.

Chacun, a proclamé M. Henri Brisson, conservera son autonomie et son indépendance.

Et M. Pelletan a dit à son tour : « Dans l'armée démocratique, chaque bataillon conserve son action et son programme *distinctif.* »

Comme le faisait justement remarquer la *Dépêche*, dans l'article qu'elle a consacré au Congrès radical, il n'est plus possible à personne de rester en dehors des deux grands groupements qui se forment en vue de la bataille décisive de 1902 ; il faut aller à droite ou à gauche, avec les monarcistes, cléricaux, impérialistes, nationalistes et antisémites, ou avec les républicains de nuances diverses qui forment ce que M. Jonnart a très justement appelé le gros de l'armée républicaine.

Aux républicains modérés de choisir. Et qu'ils n'oublient pas qu'en venant à nous, ils n'abdiqueront rien ni de leur programme, ni de leurs idées, ni de leur indépendance.

Georges ROBERT.

FÉMINISME

Nos fils au Régiment

L'éducation de l'enfant est la préoccupation des jeunes mères.

Le bébé apprend à caresser au lieu de griffer et à embrasser ceux qui le soignent. Son sourire, ses gestes indécis et gracieux sont un charme pour tous.

Les parents veulent en faire un homme honnête. *L'enfant devient poli, convenable avec* tous. Réprimandé sévèrement si, dans sa colère, il use de sa force vis-à-vis de ses compagnons de jeu, il s'accoutume au respect des autres, il évite de nuire ou de faire souffrir.

Les livres dont on nourrit son intelligence sont pleins de sentences humanitaires, de leçons de haute morale, de préceptes sur le devoir.

L'éducation lui enseigne les formes de la civilité, lui inculque la politesse qui rend les relations agréables, prévient les chocs trop rudes et émousse les angles du caractère.

En classe, le jeune garçon suit un programme très étendu, il s'assimile de nombreuses connaissances mais il reste très ignorant des charges de la vie réelle.

Il sait néanmoins qu'il devra sacrifier au service de l'Etat plusieurs années de sa jeunesse.

Il faut défendre le foyer, la famille et la Constitution républicaine.

Il part, cet homme que sa mère en son cœur nomme encore le cher petit, et il entre à la caserne.

Doux, bienveillant, un peu timide, il ne sait comment répondre aux ordres contradictoires.

On lui lit le Code militaire, il l'apprend.

Qu'est-ce que cette loi terrible qui l'abandonne au mauvais vouloir, à la raillerie de certains chefs ?

Petit bleu, pauvre pioupiou, personne n'aura pitié de ton inexpérience, de ta timidité.

Ils se feront un jeu, les anciens, de tes craintes, et t'épouvanteront avec ce bagne, ce Biribi, qui déjà empêche ta mère de dormir, car elle tremble que dans un moment de colère tu ne dises un mot blessant, tu ne fasses un geste de protestation.

La salle de police, la cellule, punissent des fautes qui n'en sont point, qui ne comptent pas dans le monde.

Caporaux, sergents, adjudants, sévissent sans répit et *les officiers ne se demandent pas ce* qu'est ce militaire, pourquoi il ne produit rien.

Alors, n'en pouvant plus, le petit bleu, s'il est près de la frontière, déserte, et s'il ne veut de cette misérable vie, il se tue comme *Marmet*.

Ce n'est point un fait isolé, beaucoup de jeunes troupiers meurent au régiment, victimes de la cruauté, de l'inconscience de certains chefs subalternes.

Rien n'enseigne à ces chefs l'humanité. Les soldats doivent marcher, manœuvrer, entendre les injures, les obscénités, les propos écœurants comme s'ils devaient s'imprégner de la grossièreté d'un langage particulier.

Pourtant les officiers sortent d'écoles où ils pratiquent ostensiblement la religion, les belles manières, et ils sont dans le monde fort courtois et corrects.

Mais sans les pioupious, les pauvres bleus, il n'y aurait pas d'officiers et puisque ce mal de l'armée permanente est encore nécessaire, ne pourrait-on tenir compte de la vie et surtout de l'éducation du soldat ?

Il devrait acquérir, durant le service militaire, des qualités, il en perd et les mères qui doivent encore envoyer de l'argent à leurs fils se demandent ce qu'ils font. Ce fils sera-t-il le vaincu, le souffre-douleur ou deviendra-t-il à son tour sans pitié, capable d'imposer aux autres ce qu'il a souffert ?

Pauvre Marmet ! Pauvre mère à jamais en deuil ! Votre supplice sera-t-il suffisant pour modifier ces lois injustes, pour changer ce régime d'un autre âge ?

Le système d'étouffement des scandales, le vieux levain clérical qui bâillonne le vaincu, l'éducation des classes dirigeantes ne nous laissent guère d'illusions à ce sujet et d'ici que cela change, bien des mères porteront le deuil de leur fils, mort au régiment, ou passeront leurs jours et leurs nuits en une douloureuse anxiété, se demandant :

— Est-il en cellule ? Sortira-t-il de la caserne sans une tache ineffaçable, sans avoir été condamné à ce supplice qui brise le corps et pervertit la conscience et le cœur ? Sans le séjour aux compagnies de discipline, à l'infâme Biribi ?

Paul GRENDEL.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Informations politiques

La Chambre

Séances du 27 juin 1901

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Aynard, vice-président.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

On continue la discussion du projet de loi relatif aux retraites ouvrières.

M. Lemire développe un contre-projet obligeant à l'assurance tous les ouvriers et employés, quels qu'ils soient, dont les salaires ou traitements sont inférieurs à 2,400 fr.

L'orateur défend son projet. Il est d'accord avec la commission sur les principes. L'ouvrier ne peut pas économiser, il faut que l'Etat lui réserve la part de l'invalidité et de la vieillesse. Il réserve la faculté de versement aux petits patrons et n'exclut pas les ouvriers étrangers.

Ensuite il s'élève contre le taux des versements établi par la commission qu'il trouve progressif à rebours. Il préconise le mode de perception employé en Allemagne. A l'Etat il réclame 75 francs quand la rente d'invalidité est inférieure à 300 francs et 50 francs pour les rentes de vieillesse.

Il veut d'une loi qui ne repose pas sur la propriété individualiste et la fécondité du capital ; une loi d'assurance, non une loi d'épargne. En cas de mort avant l'âge de la rente son contre-projet rembourse à la veuve ou aux enfants la totalité de l'argent versé.

Il préconise enfin le système des caisses régionales et montre les effets heureux qu'elles auraient et demande enfin qu'on fasse de la République une République sociale.

M. Guieysse répond qu'on a déjà donné satisfaction à M. Lemire sur bien des points et que au cours de la discussion des articles on examinera soigneusement ses observations.

Le contre-projet de M. Lemire, mis aux voix, est rejeté par **375** voix contre **90**.

M. Cauvin commence l'exposé de son contre-projet.

La séance est levée à midi et renvoyée à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Deschanel.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Après l'adoption de quelques projets de loi, on reprend la discussion de la loi sur les retraites.

M. Cauvin continue l'exposé de son contre-projet qui, combattu par le rapporteur, est repoussé par **335** voix contre **100**.

A son tour, M. Massabuau présente un contre-projet qu'il soutient avec des observations quelque peu ridicules.

Il est repoussé par **336** voix contre **51**.

Les chemins de fer du Yun-Nam

La Chambre ayant décidé qu'elle discuterait cette question après l'examen des contre-projets, interrompt l'étude des retraites ouvrières.

M. Doumer prend place aux côtés de M. Decrais, ministre des colonies, en qualité de commissaire du gouvernement.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate votée.

M. Doumergue. — En 1898, le Parlement autorisait le gouvernement d'Indo-Chine à faire un emprunt de 200 millions.

La convention qu'il a préparé et qu'il soumet à la Chambre, n'est pas conforme aux promesses qu'il avait faites. La garantie de 3 millions n'est plus affectée à la fois au capital de premier établissement et aux frais d'exploitation, mais uniquement à la garantie du capital d'exploitation. De plus *on ne réclame plus 70 millions, mais bien 101.*

L'orateur continue à faire la critique du projet qui est, dit-il, une aventure pleine d'imprévus. Il dit qu'on dégarnit la caisse de réserves constituée pour les années de mauvaise récolte de riz.

Ce projet demande à la colonie des sacrifices trop considérables qui augmenteront les impôts des indigènes et qui ne se justifie pas par de sérieux avantages économiques.

Le Yunnam est pauvre. Ses mines ne sont pas en exploitation et le seraient-elles qu'on n'en pourrait retirer de bénéfices, étant donné qu'on ne trouverait *pas à vendre le charbon.*

M. Doumergue examine le projet au point de vue politique et dit qu'il ne donnera aucun avantage à la France sur l'Angleterre. De plus la Compagnie concessionnaire a imposé des clauses qui soulèveront la révolte de ce pays fanatisé.

Il craint qu'on ne s'abandonne à une politique d'expansion qu'il estime déplorable. C'est une lettre de change qu'on tire sur nous et qui coûtera cher à payer : du sang et de l'argent. Nous ne la souscrirons pas. (Applaudissements à l'extrême gauche. Mouvements divers.)

M. Le Myre de Vilers dit qu'on va imposer [illegible] qui, avec un budget de 70 millions, a déjà contracté 280 millions d'emprunt.

M. Doumer répond à M. Doumergue. — Le projet est resté dans les limites strictes que lui imposait la loi de 1898. Les chiffres n'ont été acceptés qu'après contrôle sévère et avis motivé de toutes les sociétés.

La constitution de la Compagnie a été difficile. Il a fallu la garantie de 3 millions et un supplément de capital de 25 millions. La colonie en fournit la moitié, elle est assez riche pour supporter cette charge nouvelle.

La convention que nous vous présentons a eu du reste l'approbation pleine et entière de la commission technique du ministère des finances.

Le passage à la discussion des articles est voté par **415** voix contre **103** sur **518** votants.

L'ensemble du projet est ensuite voté.

La loi sur les associations

M. Trouillot donne lecture de son rapport sur le projet de loi, retour du Sénat, relatif à la loi sur les associations.

La discussion commencera dès la séance de demain après-midi.

La séance est ensuite levée à 7 heures 10.

Physionomie de la Chambre

La démission que M. Guieysse avait donnée hier de ses fonctions de rapporteur du projet sur les retraites ouvrières n'était et ne pouvait guère être qu'une fausse sortie. Sur les instances de ses collègues de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, M. Guieysse est revenu sur sa décision et a consenti à continuer de défendre, mais en son nom personnel, les conclusions de son rapport. C'est donc lui qui siégeait encore au banc de la Commission pendant toute la séance du matin et au début de celle de l'après-midi.

Vers quatre heures, il a cédé la place à M. Ordinaire, car la Chambre avait décidé depuis plusieurs jours déjà d'interrompre le débat sur les retraites ouvrières aussitôt après l'examen du dernier contre-projet pour discuter le chemin de fer de Haïphong à Yunnan-Sen.

Le principal intérêt de cette discussion était l'intervention de M. Doumer, gouverneur-général de l'Indo-Chine, chargé de défendre, en qualité de commissaire du gouvernement, le projet préparé par lui.

M. Doumer n'a pas changé depuis qu'il a quitté le Parlement pour diriger l'administration de notre grand empire indo-chinois. Il est toujours jeune d'allure et de talent ; toujours en possession de cette parole élégante, précises, de cette netteté d'esprit auxquelles il dût la situation en vue qu'il occupa naguère au Palais-Bourbon.

L'ancien ministre des finances a réfuté, dans un discours très bien fait, très documenté, les critiques formulées contre le projet par M. Doumergue et par M. Le Myre de Vilers.

Il a fait, au cours de sa réponse, un tableau complet des ressources actuelles de l'Indo-Chine, des progrès accomplis en ces derniers temps, des développements dont notre grande colonie est encore susceptible, tableau qui a vivement intéressé la Chambre et qui a été fort applaudi.

Personne n'a répondu à M. Doumer. Le projet a été voté à une forte majorité. Demain dans l'après-midi on discutera le projet des associations, retour du Sénat. Le matin, on continuera les retraites.

T. H.

SÉNAT

Séance du 27 Juin

La séance est ouverte à 2 h. »», sous la présidence de M. Peytral.

Les taxes de remplacement

Le Sénat adopte un projet autorisant la ville d'Armentières à percevoir diverses taxes directes en remplacement de droits d'octrois supprimés sur les boissons hygiéniques ; la ville de Malo-les-Bains à percevoir une taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties en remplacement des droits *d'octroi supprimés sur les boissons hygiéniques* ; la ville d'Hazebrouck à percevoir une taxe sur la valeur locative des propriétés bâties en remplacement des droits d'octroi supprimés sur les boissons hygiéniques ; la ville de Merville à percevoir des taxes diverses en remplacement des droits d'octroi supprimés sur les boissons hygiéniques ; la ville de Steenworde à établir en remplacement des droits d'octroi supprimés, une taxe sur les vélocipèdes, et une taxe sur la valeur locale des propriétés bâties ; la ville de Bailleul à établir une surtaxe sur les pianos et une taxe sur les locaux d'habitation en *remplacement des droits supprimés* sur les boissons hygiéniques ; la ville de la Souterraine, à établir une taxe d'habitation et une surtaxe sur l'alcool en remplacement des droits d'octroi supprimés ; la ville d'Halluin, à établir une taxe sur les pianos en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ; la ville de Saint-Amand, à établir une taxe sur le revenu net des propriétés bâties, en remplacement des droits d'octroi.

On adopte ensuite, à l'unanimité, un projet portant ouverture et annulation de crédits sur le budget de 1900.

LES TAXES DE LYON

On appelle la délibération sur les taxes de Lyon. L'urgence est votée.

M. de Lamarzelle vient protester contre l'article 9 qui impose les établissements d'enseignement libre qui touche gravement, dit-il, à la liberté de l'enseignement. L'impôt doit être égal pour tous. Hors de là, il n'y a qu'iniquité.

Le projet est ensuite attaqué par M. Gourju, et après une réplique de M. Delcros, rapporteur, la séance est levée à 6 h. 20.

La prochaine séance est fixée à demain, 2 heures.

M. Lur Saluces parti

Paris, 27 juin. — M. de Lur-Saluces a été extrait ce matin de la prison de la Santé, par M. Cochefert, chef de la sûreté, accompagné de son secrétaire. Ils ont pris place dans un landau et se sont dirigés vers la gare du Nord. M. de Lur-Saluces a pris place dans un wagon de salon lit, qui se trouvait en tête du train, et il partit à 7 h. 15 pour Bruxelles.

LA SCISSION SOCIALISTE

Paris, 27 juin. — Les dissidents du Congrès de Lyon, c'est-à-dire les guesdistes, les blan*quistes, l'Alliance communiste et quelques* Fédérations départementales ont décidé de fonder entre eux une « Alliance socialiste révolutionnaire ».

Cette nouvelle « union » vient d'adresser un appel « aux socialistes révolutionnaires organisés », où elle flétrit à nouveau les déviations socialistes, l'entrée de Millerand au Ministère, l'intrigue ministérialiste et engage tous « les éléments fermes et conscients » du prolétariat à se faire représenter dans un Conseil central où les décisions communes seront prises d'un commun accord.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

A la commission parlementaire d'assurance — La démission de M. Guieysse retirée.

Paris, 27 juin. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie ce matin avant la séance pour examiner la situation créée par la démission de M. Guieysse de ses fonctions de rapporteur. Vingt membres étaient présents.

Le président, M. Louis Ricard, a d'abord rappelé que la commission avait décidé que dès le jour de l'ouverture de la discussion publique du projet sur les retraites ouvrières, elle ne voterait pas sur les contre-projets présentés.

Dans ces conditions, la commission n'avait pas à revenir sur le vote qu'elle avait émis hier. Le vote du contre-projet Denys-Cochin devait être considéré comme non avenu.

La commission s'est rangée à l'avis de son président, et, sur la proposition de MM. Audiffret, Mirman et Bérard, la commission, à l'unanimité, a adopté une motion autorisant M. Guieysse, rapporteur, à continuer à défendre devant la Chambre le texte du projet de loi élaboré par la Commission, chaque membre conservant sa liberté d'action.

M. Guieysse cédant aux instances de ses collègues a alors repris ses fonctions de rapporteur.

Rappelons que l'amendement Cochin, créant les deux caisses ouvrière et patronale ne viendra en discussion que sur l'article 5.

NOUVELLES DIVERSES

Les sauterelles

L'invasion des criquets en Camargue — Dégâts insignifiants — Mesures préventives

Marseille, 27 juin. — M. Grimanelli, préfet des Bouches-du-Rhône, interrogé, au cours de la séance de la Commission départementale, sur *les mesures prises pour préserver les terres* envahies par les sauterelles en Camargue, a indiqué que toutes les mesures avaient été prises. Dès l'apparition du fléau, il a envoyé d'urgence des professeurs d'agriculture dans les sept propriétés envahies par les colonies de criquets.

Les dommages causés jusqu'à ce jour sont sans importance, parce que les criquets se trouvent cantonnés dans des enclos incultes, et surtout parce que l'invasion actuelle s'est produite à une époque relativement tardive. Les récoltes des céréales et des fourrages ont pu être effectuées avant que les criquets aient occasionné de sérieux dégâts.

Le préfet a pris un arrêté ordonnant l'exécution des mesures de préservation. Les propriétaires et les fermiers se sont conformés aux instructions qui leur ont été données.

L'arrêté ajoute que le fléau pouvant devenir sérieux et même grave l'année prochaine, le préfet a ordonné également l'application des *mesures* de préservation et fera surveiller les éclosions et procéder aussitôt à la destruction de tous les jeunes acridiens. L'emploi des solutions de monosulfure de sodium, qui a donné d'excellents résultats lors des invasions de 1893 et 1894, sera généralisé et appliqué d'autant plus facilement que les jeunes criquets se réunissent dès leur éclosion en colonies très denses.

DANS L'OUEST

Enormes quantités de criquets — Trains arrêtés

Saintes, 27 juin. — Sur les lignes ferrées de Niort, Poitiers, Ruffec et la Rochelle, il existe depuis quelques jours des bandes énormes de criquets. On les voit suivre les rails et les accotements de la voie en bataillons épais, marchant vers l'ouest, et chaque train qui passe en écrase un nombre considérable.

Leur abondance était telle du côté de Pamproux (Deux-Sèvres) et Loulay, arrondissement de St-Jean-d'Angély, qu'un train de marchandises a eu de ce fait plus de vingt minutes de retard. Ces insectes, broyés par les roues de la locomotive, formaient une masse gluante qui faisait patiner sur place les roues de la machine et l'empêchait d'avancer, malgré l'emploi du sablier. Il a fallu balayer la route et nettoyer les roues de la locomotive pour lui permettre d'avancer.

Angoulême 27 juin. — Sur la ligne des railways départementaux, à la rampe de Douzat, le train partant de Rouillac et se dirigeant vers Angoulême a été arrêté par des sauterelles amassées en grande quantité sur les rails ; la machine patina pendant quelques minutes et ne put avancer ; certains voyageurs descendirent pour se rendre à pied à la station la plus proche.

Le général André à Rennes

Rennes, 27 juin. — Le général André est arrivé à Rennes cet après-midi à 2 heures 50. Reçu à la gare par toutes les autorités civiles et militaires, il pénètre après les salutations d'usage dans la cour de la gare.

Il est accueilli à son entrée en ville par des cris nourris de « Vive André ! Vive la République ! »

Pendant son parcours jusqu'à la Préfecture les ovations et les manifestations sympathiques ne discontinuent point. Les étudiants portent des écriteaux avec ces mots : « Vive le général André ! »

Au cours des réceptions, le général Donop, commandant le 10e corps, exprime ses sentiments de profond respect pour le ministre et d'attachement pour la République.

Le cardinal de Rennes s'était fait représenter par son vicaire général qui assure le ministre que le clergé est très dévoué aux *intérêts publics.*

Le général André s'incline en souriant et dit qu'il en est très heureux, car les intérêts publics sont aussi ceux de la République.

Après la remise solennelle des décorations, il s'est rendu au champ de tir, et durant tout le parcours, il a été accueilli par les mêmes cris et les mêmes marques de sympathie.

Paris-Berlin

Paris, 27 juin. — Ce matin à 3 heures 1/2 a été donné le départ de la grande course de vitesse Paris-Berlin. Il a eu lieu à la Fourche de Champigny.

Il y a eu exactement 167 engagés et 166 partants. La course se fait en 3 étapes : 1er jour, Paris-Aix-la-Chapelle, 445 kilomètres — 2e jour, Aix-la-Chapelle-Hanovre, 445 kilomètres. — 3e jour, Hanovre-Berlin, 297 kilomètres. — Total, 1.198 kilomètres.

Un enfant écrasé

Reims, 27 juin. — A la Maison-Blanche la voiture 163 (une voiture Mors, montée par Brabier), qui arrivait au contrôle à 9 heures 59, a écrasé à 9 h. 1/2 un enfant de 10 ans, nommé Ernest Bresser. Le malheureux enfant qui a eu quatre côtes enfoncées et la colonne vertébrale fracturée, est mort quelques instants après.

A Aix-la-Chapelle

Aix-la-Chapelle, 27 juin. — La première voiture, N° 4 (Mors), montée par Fournier, a passé au poteau à midi et demi (heure allemande).

FAITS DIVERS

Crime affreux

Lugubre découverte. — Un enfant brûlé. — A la recherche des coupables.

Belcourt (Algérie), 27 juin. — Un horrible crime a été découvert dans la carrière Gregori.

Un ouvrier espagnol qui passait sur la route vers onze heures et demie du soir, eut son attention mise en éveil par une forte odeur de chair brûlée.

Intrigué, il entreprit des recherches et recula bientôt épouvanté.

Il venait de voir, dans l'anfractuosité d'un rocher, le cadavre à demi-carbonisé d'un enfant ; la tête et les pieds étaient intacts, mais le milieu du petit cadavre était affreusement carbonisé.

L'ouvrier se hâta de prévenir le commissaire de police de Belcourt, qui se rendit immédiate*ment sur les lieux et procéda aux premières* constatations.

Il paraît établi que l'enfant n'a été transporté à l'endroit où son cadavre a été trouvé qu'après avoir été déjà brûlé, car l'herbe alentour est encore humide.

L'identité de l'innocente victime a été établie peu après. C'est un enfant de trois ans, du nom de Mohammed-ben-Bassa ; il avait disparu depuis dix heures du matin du domicile de ses parents, qui habite le village arabe.

Le procureur de la République a commencé une enquête sur ce crime mystérieux. Jusqu'à présent la police n'a découvert aucun indice qui soit de nature à la mettre sur la trace du ou des coupables.

Naufrage d'un paquebot

Dans les parages de Terre-Neuve. — Le transatlantique « Lusitania ». — Sauvetage des passagers. — Scènes terribles.

Londres, 27 juin. — Une dépêche de Saint-Jean-Terre-Neuve, nous donne des renseignements détaillés sur le naufrage du transatlantique *Lusitania*. Ce naufrage a eu lieu à Seal Cove, à 25 milles au nord de Cape Race.

Les cinq cents passagers du paquebot ont pu être débarqués après des scènes terribles.

Le capitaine et l'équipage ont dû se servir de leur revolver contre une bande de passagers de troisième, qui, armés de couteaux, voulaient s'emparer des barques.

Un duel

Paris, 27 juin. — A la suite d'un incident qui est survenu hier entre M. Le Provost de Launay et M. Ascoin, sénateurs, M. Ascoin a envoyé ses témoins à M. Le Provost.

Le duel a eu lieu ce matin près de St-Cloud. Deux balles ont été échangées sans résultat.